

## Commune de SOUGÉ

## DÉLIBÉRATIONS

L'an 2022, le 19 septembre à 19h00, le Conseil municipal de la commune de SOUGÉ s'est réuni à la salle de Conseil à l'étage de la Mairie, lieu choisi pour permettre une distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Bernard BONHOMME, le Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux Conseillers municipaux le 15 septembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la Mairie le même jour.

**Présents :** Monsieur Bernard BONHOMME, Maire, Mesdames Valérie BLANQUET, et Dominique FONTAINE, Adjointes. Mesdames Justine FORGEARD, Christine RUFFLIN et Josette GRANDIOUX, Messieurs, Didier FRAIN, Christian PLEUVRY, et Benoit MIRAULT.

**Absent excusé :** Madame Julie JAEGER ayant donnée pouvoir à Madame Dominique FONTAINE et Monsieur Michel DUPISSOT

1. Secrétariat de l'assemblée :1.a/ Désignation des secrétaires de séances

Le Conseil municipal désigne Madame Josette GRANDIOUX en qualité de secrétaire de séance et Romane GRANJON, responsable administrative et financière, en qualité de secrétaire auxiliaire.

1.b/ Approbation du procès-verbal en date du 21 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2022 est approuvé.

2. Gestion financière :2.a/ Délibération 2022.026 - Acceptation du legs du contrat PREDISSIME CA val de France

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu un courrier l'informant être bénéficiaire d'un contrat assurance vie souscrit par Monsieur COUTY demande aux conseillers de s'exprimer sur cette question. Chacun ayant pris la parole, il demande de passer au vote.

**Le Conseil municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le legs du contrat d'assurance, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, Bernard BONHOMME dans cette affaire afin de permettre la récupération des fonds pour la Commune.**

2.b/ Délibération 2022.027 - Demande de subvention PACT et Festillésime 2023

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année la Commission culturelle s'est réunie afin de planifier l'agenda culturel de 2023. Il laisse la parole à Madame Valérie BLANQUET, pour présenter les choix et les budgets prévisionnels en l'absence de Monsieur Michel DUPISSOT. Les manifestations sont les suivantes :

1/Les Extravagantes (Cabaret au Plan d'eau) le 24 juin 2023

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Cachets des artistes	1 650 €	Billetterie (70 x 8 €)	560 €
Repas des artistes	36 €	Festillésime (Département) : 30 % de 1 650 €	495 €
Frais de réception	41.80 €	PACT (Région) : 40 % de 1 686 €	674.40 €
Frais administratif	1.60 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 729.40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 729.40 €</b>

2/Gospel (concert à l'Eglise) le 14 octobre 2023

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Cachets des artistes	1 000 €	Billetterie (70 x 5 €)	350 €
Frais de réception	39 €	Festillésime (Département) : 30 % de 1 000 €	300 €
Frais administratifs	2 €	PACT (Région) : 40 % de 1 365 €	546 €
Frais de déplacement	80 €	Autofinancement commune	210 €
SACEM	285 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 406 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 406 €</b>

Madame Valérie BLANQUET propose que soit demandé une subvention auprès de la Région et du Département pour chacun des spectacles tel que présenté dans les tableaux des budgets.

Monsieur le Maire reprend la parole demande s'il y a des questions ou des ajouts à faire à cet exposé, puis propose au Conseil de passer au vote concernant la validation des budgets prévisionnels et les demandes de subventions.

**Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **Approuve les deux projets culturels 2023 ainsi que leurs plans de financement prévisionnel présentés ci-dessus ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher et de la Région Centre, une demande de subvention au titre de Festillésime-41 2023 et de la PACT 2023, pour aider la Commune organisatrice à financer les deux projets ;**

2.c/ Délibération 2022.028 - Programmation bourse aux livres édition 2022-2023

Monsieur le Maire explique que les bénévoles de la bibliothèque ont encore un certain nombre de livres n'ayant plus leur place à la bibliothèque au regard des demandes des utilisateurs de ce service.

Aussi, elles souhaiteraient pouvoir reprogrammer d'autres éditions de bourses aux livres durant l'année scolaire 2022-2023, et propose les prix de vente suivants :

Livre classique	0.50 €
Grand livre	1 €
Livre abimé	0.20 €

**Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide les propositions de prix pour l'année scolaire 2022-2023, et donne pouvoir au Maire pour valider des dates des éditions sur cette période.**

2.d/ Délibération 2022.029 - Prise en charge de l'installation électrique Fournil 36 rue de la Mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil que soit remboursé aux locataires un montant égal à un mois de loyer soit 509.06 € pour permettre la compensation de la prise en charge de l'installation électrique qu'ils ont réalisé pour alimenter le fournil.

**Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide les propositions du Maire et décide que soit payé aux locataires actuels un montant correspondant à un mois de loyer.**

3. Gestion administrative :a. 3.a/ Délibération 2022.030 - Désignation d'un délégué incendie

Le Maire explique que le correspondant incendie et secours sera sous l'autorité du Maire et investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du Conseil municipal. Il permet également un point de contact pour les préfectures et les services départementaux d'incendie et de secours.

Il demande qui souhaite occuper cette fonction. Madame Dominique FONTAINE qui a le pouvoir de Madame Julie JAEGER explique que cette dernière lui a fait savoir être volontaire.

**Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Julie JAEGER en tant que correspondant incendie et secours.**

